

COMMUNE DELEGUEE DE VRIZY - 08400

UTILISATION DU FOYER COMMUNAL

Vous avez réservé le foyer communal pour :

-le week-end : du samedià 8 heures au lundià 12 heures

Vous aurez à payer :

| | | |
|--|-------------------------------|------|
| -Location : | *Habitants de VRIZY- VOUZIERS | 50 € |
| | *Autres | 80 € |
| -Forfait Chauffage (du 01 octobre au 30 avril) | | 25 € |

-la soirée - l'après midi du

Vous aurez à payer :

| | | |
|--|--------------------------------|------|
| -Location : | *Habitants de VRIZY - VOUZIERS | 25 € |
| | *Autres | 50 € |
| -Forfait chauffage (du 01 octobre au 30 avril) | | 12 € |

-Réunion ou AG le à

| | | |
|--|---------------------------------|---------|
| -Location | *Association de VRIZY- VOUZIERS | Gratuit |
| -Forfait chauffage (du 01 octobre au 30 avril) | | 10 € |

Un chèque de caution de 80 € vous sera demandé avant la remise des clés.

ENGAGEMENT :

Je soussigné

Adresse

N° de téléphone

M'engage formellement :

-à ne pas accepter plus de 19 personnes au foyer

-à en assurer le nettoyage complet, aussi bien du mobilier que de la salle. Ce nettoyage concerne également le couloir, la cour et les abords.

-à faire réparer par un artisan et dans un délai de 8 jours, les dégradations relevant de mes faits et gestes ou de ceux de personnes invitées, aussi bien à l'intérieur de la salle que dans son environnement.

-à signaler à la Mairie les dégradations que j'aurais pu constater avant de m'installer dans les locaux.

AUTRES CONDITIONS :

-L'entrée se fera côté rue Heren. L'accès, côté Place Jean Coignart, est interdit.

N'oubliez pas de fermer les lumières et baisser le chauffage en quittant la salle.

à Vrizy, le

Le Maire,

Le locataire,